

Récapitulatif des résultats de vos indicateurs

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés

2019

Période de référence

Date de début

01/01/2019

Date de fin

31/12/2019

Tranche d'effectifs de l'entreprise ou de l'UES

251 à 999

Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index

715

INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

votre résultat total est

82/100

70 points sur un maximum de 85 pouvant être obtenus

INDICATEUR ÉCART DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

	écart de rémunération par csp (avant seuil de pertinence)			
	moins de 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans et plus
ouvriers	nc	nc	nc	nc
employés	1.9%	-4%	-3.5%	nc
techniciens et agents de maîtrise	nc	nc	nc	nc

votre résultat final est **0%**
les femmes et les hommes sont à égalité

votre note obtenue est **40/40**

INDICATEUR ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

	écart de taux d'augmentations par csp
<u>ouvriers</u>	nc
<u>employés</u>	-3.4%
<u>techniciens et agents de maîtrise</u>	nc
<u>ingénieurs et cadres</u>	nc

votre résultat final est **3.4%**
écart favorable aux femmes

votre note obtenue est **10/20**

INDICATEUR ÉCART DE TAUX DE PROMOTIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

	écart de taux de promotions par csp
<u>ouvriers</u>	nc
<u>employés</u>	1.6%
<u>techniciens et agents de maîtrise</u>	nc
<u>ingénieurs et cadres</u>	nc

votre résultat final est **1.6%**
écart favorable aux hommes

votre note obtenue est **15/15**



Indicateur pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Malheureusement votre indicateur n'est pas calculable car il n'y a pas eu de retour de congé maternité pendant la période de référence.

INDICATEUR NOMBRE DE SALARIÉS DU SEXE SOUS-REPRÉSENTÉ PARMIS LES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS

votre résultat final est **2**
les hommes sont sur-représentés

votre note obtenue est **5/10**